



Place des Arts

Québec ::

Direction de la Programmation

CONDITIONS DE LOCATION ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX – SAISON 2017-2018

La Place des Arts (PdA) est une institution publique québécoise dont la mission consiste à promouvoir les arts de la scène et à rendre possible la tenue de spectacles en ses lieux. Son complexe culturel regroupe six salles de spectacles aux caractéristiques techniques distinctes :

Salle Wilfrid-Pelletier (2 966 fauteuils)

Théâtre à l'italienne, grande scène multifonctionnelle, fosse et conque d'orchestre automatisées.

Spectacles à grand déploiement : Concerts, opéra, danse, variétés, cirque, comédies musicales, etc.

Théâtre Maisonneuve (1 441 fauteuils)

Théâtre à l'italienne, grande scène multifonctionnelle, fosse, écran et projecteur 35 mm. Concerts classiques, danse, projections de films, théâtre, variétés, etc.

Théâtre Jean-Duceppe (747 fauteuils)

Théâtre à l'italienne avec vomitoire, fauteuils en gradins face à la scène.

Lieu de résidence de la Compagnie Jean-Duceppe.

Théâtre, danse, conférences, galas, etc.

Cinquième salle (296 à 413 fauteuils)

Salle polyvalente à configuration variable avec vomitoire, écran, projecteurs vidéo et 35 mm.

Danse moderne, musique contemporaine, performance, théâtre, projections, récitals, conférences, etc

Salle Claude-Léveillé (124 fauteuils)

Théâtre de poche de style élisabéthain, idéal pour les spectacles intimes.

La SACEF (Société pour l'avancement de la chanson d'expression française) y présente les *Week-ends de la chanson*.

Chanson, jazz, récitals, lectures, conférences, lancements, etc.

Équipe technique

- Vous avez l'obligation d'embaucher une équipe technique possédant les compétences nécessaires pour utiliser adéquatement, et de façon sécuritaire, les équipements que vous avez loués à la Place des Arts.
- Un régisseur technique de la Place des Arts vous est assigné pour des questions relatives à la pré-production de votre événement. Il sera présent lors de votre arrivée au théâtre et agira à titre de représentant de la Place des Arts. Il n'est cependant pas responsable de votre montage, de l'opération des équipements de scène, pas plus qu'il ne dirigera votre équipe technique.
- Un devis technique (plan d'éclairage, plan de sonorisation, plan de scène, horaire, etc.) doit être envoyé un mois avant la première de votre événement au conseiller en services scéniques de la Place des Arts.

Équipement de scène

- Toutes les scènes sont dotées d'équipements techniques qui sont inclus dans le coût de location.
- Chaque salle possède un piano à queue.
- Certains équipements et services ne sont pas inclus dans la location, informez-vous auprès du conseiller en services scéniques de la Place des Arts.
- Utilisation des projecteurs : 1,80 \$ par projecteur installé et 35,75 \$ par projecteur de poursuite par représentation.
- Enlèvement fauteuils : 28 \$ par fauteuil
- Accord de pianos : 163 \$ par accord standard (frais sujets à changement sans préavis).

La location d'un théâtre inclut les périodes de travail suivantes :

- **Jour de montage** : de 8h00 à 22h00
- **Jour de la première** : de 8h00 au début du spectacle et jusqu'à 30 minutes après la tombée du rideau
- **Jours pour les représentations subséquentes du même spectacle** : 4 heures avant le lever du rideau et jusqu'à 30 minutes après la tombée du rideau
- **Démontage** : 4 heures commençant à la tombée du rideau

Charges additionnelles en dehors de ces périodes :

- Salle WP, Théâtre MA et Théâtre JD - 200 \$/hre
- 5^e salle - 100 \$/hre
- Salle Claude-Léveillé - 50 \$/hre

Service des habilleurs obligatoire

- Les habilleurs sont membres du I.A.T.S.E., local 863. Leurs tarifs sont établis selon les conventions collectives en vigueur.

Services d'accueil

- Les services d'accueil de base (appel spectacle de 3 heures) sont inclus dans la location.

Foyers

- Toutes les salles de spectacles de la Place des Arts, à l'exception de la Salle Claude-Léveillé, possèdent un foyer permettant d'accueillir le public avant le spectacle, à l'entracte ou après un spectacle. Des frais de location et de services sont applicables lors de la tenue de réceptions dans les foyers.

Salons verts

- La Salle Wilfrid-Pelletier et le Théâtre Jean-Duceppe possèdent un salon vert. Le salon vert est disponible 4 heures avant la levée du rideau. Des frais de location et de services sont applicables lors de la tenue de réceptions.

Organisation d'une réception

- Les Services à la clientèle de la Place des Arts devront être informés de la tenue de toutes réceptions dans les lieux loués.
- La Place des Arts est le fournisseur **exclusif** pour les breuvages et boissons alcoolisés (sauf café, thé et tisane). Une liste des produits de consommation offerts par la Place des Arts est disponible sur demande.
- Services non fournis par la Place des Arts : Service de traiteur (des frais de 10 % avant taxes et services sont facturés au traiteur sur la portion nourriture de la facture), location de tables, de chaises et d'accessoires.
- Un document de référence est disponible sur demande.

Services de billetterie

- La Place des Arts est seule responsable de l'impression des billets.
- Frais d'impression des billets de 0,20 \$ par billet.
- Redevance sur billets de faveur : 2,09 \$ à titre de loyer variable, sur une certaine quantité de billets de faveur indiquée dans le contrat de location.
- Redevance, billets en consignation : 4,25 \$ - 5,75 \$ - 7,25\$ - 8,75\$ selon l'échelle de prix unitaire du billet
- Redevance, billets en consignation pour Soirée bénéfice : 3,25 \$
- Frais de carte de crédit facturés au producteur : 4%
- Frais de carte de débit : aucun
- Vente de billets aux guichets de la Place des Arts, via téléphone et via Internet.

- Le producteur a droit à un nombre de billets de faveur sans frais et redevances :

	Nombre de billets (première représentation)	Nombre de billets (représentations subséquentes)
Salle Wilfrid-Pelletier	100	30
Théâtre Maisonneuve	60	20
Théâtre Jean-Duceppe	40	15
Cinquième salle	30	10
Salle Claude-Léveillé	20	10

Services de publicité

- **Espaces d'affichage** : La Place des Arts met gratuitement à la disposition du producteur des espaces d'affichage pour annoncer les spectacles en cours et à venir dans ses salles. Ces espaces sont situés dans le réseau commercial de la Place des Arts (corridor du métro et corridor des Pas perdus) ainsi qu'à la billetterie. Sous réserve des disponibilités du réseau, l'affichage se fait le jour de la mise en vente des billets et s'achève le lendemain de la dernière représentation. La vignette officielle de la Place des Arts doit apparaître sur toutes les affiches et publications publiques du producteur, sur lesquelles paraît le nom du théâtre, le numéro de téléphone de la billetterie, le site Web, etc.
- **Distribution d'imprimés dans les présentoirs** : Les présentoirs de la Place des Arts sont mis à la disposition des producteurs qui désirent offrir au public des dépliants ou des feuillets promotionnels concernant la présentation des spectacles dans les salles de la Place des Arts .
- **Programme de spectacle** : Si vous désirez qu'un programme soit distribué lors de votre événement, vous devez en assumer la production.

Vente de produits dérivés

- Vente de produits dérivés dans les foyers des salles de la Place des Arts : Le producteur a le loisir de vendre divers produits en rapport avec le spectacle présenté. La Place des Arts perçoit un pourcentage sur la vente de ces produits (**10% sur CD et vidéos – 20 % sur tout autre article**). Les préposés aux ventes doivent être des employés de la Place des Arts.

Services de sécurité

- Les services de base sont inclus dans la location.
- Si requis, les services supplémentaires doivent obligatoirement être fournis par la Place des Arts.

Salles de répétition

- Des salles de répétition de dimensions variées, dotées de pianos, de chaises et de lutrins, sont mises à la disposition des producteurs. Certaines possèdent des caractéristiques particulières pour la danse ou la musique.
- **Répétition le jour du spectacle** :
Sur demande et selon les disponibilités, une salle de répétition peut être fournie gratuitement au producteur le jour même de la représentation. Si des installations sont nécessaires, des coûts de machinistes sont facturés.
- **Location de salles de répétition** :
Il est possible de louer des salles de répétition moyennant une réservation préalable. Les loyers sont établis par période de 4 heures d'utilisation.

Services spéciaux disponibles

- Personnes à mobilité réduite
- Malentendants

Assurances

- Le producteur doit détenir une assurance responsabilité civile de 5 \$ millions contre les risques qui découlent de son occupation des lieux loués et remettre une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurance attestant qu'il est assuré contre ces risques.

Réservation de salles

- **Option de réservation :** Il est possible de réserver une salle de spectacle en faisant une demande au service de la Programmation, sur laquelle figure le nom de l'artiste ou de la production, les dates à réserver et une description du spectacle. La Place des Arts confirmera l'option de réservation par la suite. Le producteur détenant une 1^{re} option a priorité sur les dates réservées. La Place des Arts accepte jusqu'à trois (3) options sur une même date. Dans ce cas, au moment où un producteur est prêt à confirmer une date, ceux possédant des options d'un rang supérieur ont 48 heures (jours ouvrables) pour confirmer ou libérer leurs options.
- **Confirmation de réservation :** Vous devez avoir une option de 1^{er} rang ou avoir obtenu la confirmation de libération des options de rang supérieur sur les dates demandées. Cependant, les dates sont garanties une fois le contrat signé et le premier dépôt versé.
- **Contrat et dépôt :** Dès que la date est confirmée, la Place des Arts envoie un contrat de location engageant le producteur à louer la salle. Un premier dépôt, non remboursable, est exigé à la signature du contrat. Un deuxième dépôt doit être versé un mois avant la 1^{re} représentation.

Accès à la Place des Arts

- **Entrée principale :**
175, rue Sainte-Catherine Ouest
Aussi, métro Place des Arts ou le stationnement intérieur.
- **Entrée des artistes**
Salle Wilfrid-Pelletier : 260, boul. de Maisonneuve Ouest
Théâtre Maisonneuve et Théâtre Jean-Duceppe : 1400, rue Saint-Urbain
Cinquième salle : Espace culturel Georges-Émile-Lapalme (face à la billetterie)
- **Stationnement intérieur**
1450, rue Saint-Urbain
- **Débarcadères**
- 200, de Maisonneuve Ouest (Salle Wilfrid-Pelletier)
1600, rue St-Urbain, Montréal (Qc) H2X 2M5
- **Livraison de marchandises**
1444, rue Saint-Urbain, Montréal (Qc) H2X 1Z9 (Salle Wilfrid-Pelletier et Cinquième salle)
1410, rue Saint-Urbain, Montréal (Qc) H2X 2M5 (Théâtre Maisonneuve, Théâtre Jean-Duceppe et Salle Claude-Léveillé)

Pour obtenir de l'information supplémentaire ou pour faire une réservation, prenez contact avec la direction de la Programmation:

Salle Wilfrid-Pelletier – Théâtre Maisonneuve – Théâtre Jean-Duceppe
Nathalie Bélanger (514) 285-4100 – nbelanger@placedesarts.com

Cinquième salle – Salle Claude-Léveillé
Chloé Besner (514) 285-4361 – cbesner@placedesarts.com